



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

Premier ministre : personnel

Question écrite n° 41125

Texte de la question

M. Philippe Cochet appelle l'attention de M. le Premier ministre sur le recrutement par ses services d'une chargée de mission, rémunérée par l'argent public pour assister Mme Brigitte Ayrault, l'épouse du Premier ministre, dans la « préparations des manifestations auxquelles elle participe ». À l'heure où les finances publiques sont exsangues et après la proclamation par ce même Premier ministre de la nécessité de restreindre, pour des raisons budgétaires, le nombre de collaborateurs ministériels, les Français sont littéralement ébahis de voir que ce dernier n'hésite pas à mettre à la charge des contribuables la rémunération des services procurées à son épouse à titre totalement privé. En effet, cette dernière n'est chargée d'aucune fonction officielle au Gouvernement et les Français sont en droit de s'interroger à quel titre ils devraient supporter les dépenses personnelles de l'épouse du Premier ministre. Il lui demande par conséquent de lui préciser les motifs de cette décision ainsi que le coût de la prestation dont bénéficie son épouse.

Texte de la réponse

Le cabinet du Premier ministre a procédé au recrutement d'une chargée de mission auprès du chef de cabinet. Cette collaboratrice sera chargée d'assister le chef de cabinet pour la préparation des déplacements et des événements auxquelles le Premier ministre participe. Il ne s'agit nullement d'une conseillère recrutée pour assister l'épouse du premier ministre comme l'ont rapporté improprement certains titres de presse auxquels il est implicitement fait allusion. Cette chargée de mission assurera également le suivi des missions officielles de l'épouse du Premier ministre, mais uniquement lorsque celle-ci accompagne le Premier ministre (notamment lors des déplacements officiels), ce qui ne représentera de fait qu'une part très réduite de son temps de travail. L'épouse du premier ministre ne dispose pas d'un cabinet, seul un secrétariat qu'elle partage avec un conseiller, étant mis à sa disposition. Plus largement les services du Premier ministre participent à l'effort collectif d'économies. Il a été ainsi décidé de réduire les dépenses de fonctionnement de 20 millions d'euros et la rémunération du Président de la République, celle du Premier ministre et de tous les membres du gouvernement a été réduite de 30%. Enfin en 2013, les indemnités versées aux membres des cabinets ministériels ont été réduites de 9 % par rapport à la moyenne 2007-2011.

Données clés

Auteur : [M. Philippe Cochet](#)

Circonscription : Rhône (5^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 41125

Rubrique : Ministères et secrétariats d'état

Ministère interrogé : Premier ministre

Ministère attributaire : Premier ministre

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [29 octobre 2013](#), page 11139

Réponse publiée au JO le : [17 décembre 2013](#), page 13121